



CITTA DI TORINO

**PROTOCOL TECHNIQUE DU PROJET "RADIO ET COMMUNICATION SOCIALE"
annexé au programme triennal de collaboration
entre la Ville de Ouagadougou (Burkina Faso) et la Ville de Torino (Italia)**

LA MUNICIPALITÉ DE OUAGADOUGOU (BURKINA FASO)
Représentée par le Maire Simon Compaoré

LA MUNICIPALITÉ DE TORINO (ITALIA)
Représentée par l'Adjoint au Maire pour les Relations et la Coopération Internationale de la Ville de
Torino Michele Dell'Utri

VUS

L'accord de coopération entre la Ville de Ouagadougou (Burkina Faso) et la Ville de Torino (Italia) signé
à Torino le 1^{er} février 2003 par le Maire Simon Compaoré et le Maire Sergio Chiamparino,
Le programme triennal de collaboration entre la Ville de Ouagadougou (Burkina faso) et la Ville de
Torino (Italia)

CONSIDÉRANT

Les interventions réalisées positivement dans ces dernières années dans le domaine des politiques
civiques relatives aux déchets, aux espaces verts et aux politiques culturelles,
La confirmation des deux maires à poursuivre toute forme de collaboration entre les deux villes
indiquée à Torino en 2005 en occasion des événements liés à la Trêve Olympique,
Le programme triennal de collaboration entre la Ville de Ouagadougou (Burkina faso) et la Ville de
Torino (Italia) du 2008

ET EN OUTRE

En respectant les Conventions Internationales des droits de l'homme, des droits de l'enfant et des
femmes,
En considérant les Objectifs du Millénaire,
Dans le cadre des lignes intergouvernementales de coopération indiquées par le gouvernement italien
et celui burkinabé, en cohérence avec les indications de la Regione Piemonte pour le Sahel, d'une
manière cohérente avec un esprit de coopération et solidarité entre nos communautés locales et
d'amitié entre nos citoyens

CONVIENNENT ET PASSENT LE

PROTOCOL TECHNIQUE DU PROJET "RADIO ET COMMUNICATION SOCIALE"
Qui suit

Article 1

Les Municipalités de Ouagadougou et Torino, en considérant la communication institutionnelle
et celle sociale comme expression de transparence administrative et démocratie participative, se
proposent de renforcer la radio municipale de Ouagadougou.

Article 2

Les actions à réaliser pour le renforcement de RMO/fm sont:

1. *Cours de formation aux journalistes et techniciens de RMO/fm.* Le but du cours est de renforcer
les compétences des journalistes et des techniciens de la Radio sur des thèmes techniques et
relatifs à la communication sociale, grâce à la comparaison avec l'expérience italienne de la
RAI.

2. *Équipement de RMO/fm.* Le but de cette action est celui d'améliorer l'équipement technique des instrumentations utilisées par la Radio de Ouagadougou.
3. *Stage à Torino pour deux journalistes.* Le but de ce stage est celui d'étendre les compétences des journalistes de la radio municipale de Ouagadougou qui, après un premier niveau de formation à Ouagadougou à février 2008 réalisé par l'équipe d'experts RAI, auront la possibilité d'approfondir la connaissance de la réalité italienne (radioS publiques et privées) par un stage en Italie avec une attention particulière aux expériences de communication sociale et institutionnelle.

Article 3

Ces actions sont réalisées par les partenariats et les stratégies d'organisation qui suivent:

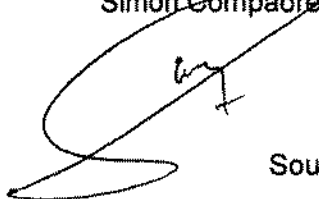
1. Cours de formation aux journalistes et techniciens de RMO/fm. Ce cours (dont le programme est annexé à ce protocole) est réalisé grâce à la disponibilité de la RAI – Radio Televisione Italiana – que par son Segretariato Sociale a mis à disposition compétences, know how et professionnalismes pour réaliser les deux sessions du cours à Ouagadougou. Le cours a été organisé en partenariat avec les Villes de Torino et de Ouagadougou qui ont fait face à une partie des charges d'organisation.
2. Équipement de RMO/fm. Ce équipement est possible grâce à la disponibilité:
 - a. de la RAI – Radio Televisione Italiana – qui par son Segretariato Sociale a mis à disposition de RMO/fm l'instrumentation radio et un service d'assistance technique du personnel RAI averti à distance;
 - b. de ADAEM qui a mis à disposition des ressources pour l'achat d'une partie de l'instrumentation radio numérique;
 - c. de la Ville de Torino qui a mis à disposition des ressources pour l'achat d'une partie de l'instrumentation radio numérique et pour garantir le transport du matériel;
 - d. de la Ville de Ouagadougou qui a mis à disposition l'entier siège radio et le personnel que y travaille.
3. Stage à Torino de deux journalistes. Ce stage sera aussi l'occasion pour créer un pont culturel et communicatif entre les deux villes afin de:
 - réaliser en Italie des programmes radio par les quels on narre au public italien les bonnes pratiques de la Ville de Ouagadougou sur des thèmes relatifs à l'environnement, aux traditions gastronomiques, etc...;
 - réaliser à RMO/fm des programmes de communication sociale sur le thème de la sécurité alimentaire et de l'environnement et sur des aspects liés à la promotion de la santé publique et au bien-être des citoyens;
 - raconter l'expérience et les projets de coopération décentralisée Torino – Ougadougou tant en Italie que en Burkina.

Article 4

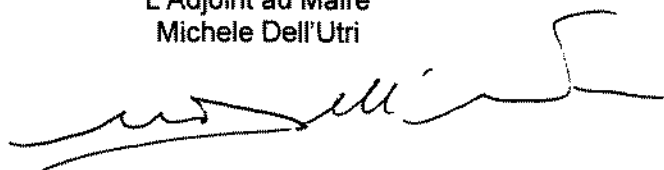
Les deux parties promouvoient ce projet en activeant les ressources et les professionnalismes des administrations mutuelles. Cette intervention est réalisée à conditions égales et à titre de réciprocité des deux parties.

Signé à Ouagadougou, le février 2008.

Pour la Ville de Ouagadougou
Le Maire
Simon Compaoré



Pour la Ville de Torino
L'Adjoint au Maire
Michele Dell'Utri



Sous auspices du Segretariato Sociale RAI
Carlo Romeo

